

226C0960
FR0000036816-OP006-R04

3 juillet 2026

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

1. Le 2 juillet 2026, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL (« la **Société** ») déposée le 17 avril 2026 par Portzamparc, Groupe BNP Paribas (« **Portzamparc** »), agissant pour le compte de Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMABTP** »)¹ et de Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMAvie BTP** »)¹ (ensemble « les **Initiateurs** »), agissant de concert avec SMA SA² et Imperio – Assurances et Capitalisation SA³ (ensemble le « **Concert** ») (cf. D&I 226C0957 du 2 juillet 2026).
2. La note d'information des Initiateurs (visa n°26-237 en date du 2 juillet 2026) et la note en réponse de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL (visa n°26-238 en date du 2 juillet 2026) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusées le 2 juillet 2026 (cf. notamment communiqués diffusés le 2 juillet 2026 par les Initiateurs et par la Société).
3. En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **6 juillet 2026 au 17 juillet 2026 inclus**.

Portzamparc se portera acquéreur, pour le compte des Initiateurs, des titres apportés à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions visées par l'offre. Il est rappelé que les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des actionnaires vendeurs.

4. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Société d'assurance mutuelle de droit français.

² Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

³ Société anonyme à conseil d'administration.